

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 28 juin 2013 modifiant la liste des pays d'origine sûrs

NOR : *INTV1317808S*

Le conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 722-1 et L. 741-4 (2^o) ainsi que ses articles R. 722-1, R. 722-2 et R. 722-3 ;
Vu la décision du 30 juin 2005 modifiée fixant la liste des pays d'origine sûrs ;
Après en avoir délibéré dans sa séance du 28 juin 2013,

Décide :

Art. 1^{er}. – Est retirée de la liste établie par la décision du 30 juin 2005 susvisée :

La République de Croatie.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juin 2013.

Pour le conseil d'administration :

Le président,
J. GAEREMYNCK